



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante des deux orques, Wikie et Keijo, au Marineland d'Antibes

Question écrite n° 2011

Texte de la question

Mme Clémence Guetté appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation préoccupante des deux orques, Wikie et Keijo, au Marineland d'Antibes, alors que la France se prépare à appliquer une interdiction de la détention de cétacés à des fins commerciales à partir de 2026, en vertu de la loi de 2021 sur la maltraitance animale. La détention de ces animaux en captivité soulève des questions éthiques et de bien-être animal, en particulier face aux récents décès d'autres orques au parc. Des associations, telles que *Sea Shepherd* et *One Voice*, plaident pour leur transfert vers un sanctuaire marin adapté, où elles pourraient bénéficier d'un environnement plus naturel et d'une prise en charge respectueuse de leurs besoins spécifiques. Cependant, des informations circulent concernant un éventuel transfert vers des installations à l'étranger, notamment au Japon ou en Espagne, où les orques pourraient être séparées, reproduites et utilisées à des fins de spectacles, compromettant ainsi leur bien-être. De ce fait, la loi relative à la maltraitance animale aurait une conséquence inverse à son objectif affiché, perpétuant la reproduction et le spectacle, dans de moins bonnes conditions. Les enjeux de ce transfert soulèvent des questions cruciales : quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour garantir la protection et le bien-être de Wikie et Keijo ? Existe-t-il des projets concrets pour l'établissement d'un sanctuaire marin en France qui répondrait aux standards de bien-être animal ? Elle souhaite également connaître les actions envisagées pour faire évoluer la loi et sensibiliser le public et les acteurs concernés à la nécessité d'une réhabilitation adéquate des cétacés encore en captivité, afin de respecter les engagements pris pour la protection de ces espèces.

Texte de la réponse

La loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à renforcer le lien entre les animaux et les hommes prévoit l'interdiction de détention en captivité de cétacés (orques et dauphins) à partir de décembre 2026, sauf dans le cadre de refuges pour animaux sauvages captifs ou de programmes scientifiques autorisés par le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (MTEBFMP). Dans ce contexte, le parc Marineland d'Antibes a fait le choix de cesser son activité à compter du 5 janvier 2025 et souhaite donc identifier des solutions de placement pour l'ensemble des animaux qu'il détient, dont les deux orques, Wikie et Keijo et les 12 dauphins. Le transfert de ces animaux devra respecter une réglementation rigoureuse, notamment au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une demande d'exportation vers le Japon de Wikie et Keijo a été déposée par le Marineland en novembre 2024. La situation sanitaire des orques et les conséquences d'un transport sur une si longue distance ont néanmoins conduit les autorités françaises à refuser cette demande. Le parc étudie donc des solutions alternatives. Souhaitant en parallèle étudier la faisabilité technique et financière de placer les cétacés dans un enclos marin en France ou à l'étranger, le MTEBFMP a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du 27 mars au 30 avril 2024. Cinq structures ont répondu à cet AMI et leur projet ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont le résultat est consultable dans le rapport n° 015475-01 de juin 2024 publié par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Il est apparu qu'aucun projet n'est en mesure d'offrir à une échéance raisonnable les garanties

nécessaires en matière de bien-être animal. Deux projets de sanctuaires pour dauphins en Italie et Grèce sont relativement avancés mais ils ne disposent pas à date des autorisations nécessaires des autorités locales. D'autres pays européens se trouvent confrontés à des difficultés similaires, ayant pris des mesures contre la captivité des cétacés et réduisant de fait les capacités d'hébergements. Un courrier a été adressé à la Commission européenne, aux ministres Espagnols, Italiens et Grecs pour qu'ils se mobilisent pour la création d'un sanctuaire marin européen, qui permettrait d'accueillir ces animaux de manière pérenne et dans un cadre réglementaire garant de leur bien-être. Le Gouvernement reste pleinement mobilisé afin d'identifier la solution la plus adaptée, garante du respect de l'esprit de la loi du 30 novembre 2021.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2011

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6041

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1859